

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 { six mois, 14
 { un an, 25

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-rue, 56.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE-BULLIER et Co, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFITTE-BULLIER et Co pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 4 Décembre 1866.

BULLETIN.

Le *Moniteur*, qui ne doit parler et ne parle en effet qu'à bon escient, publie des nouvelles du Mexique, d'après les dépêches du maréchal Bazaine, l'Empereur Maximilien n'avait pas quitté Orizaba, où il était souffrant d'une fièvre intermittente. On ignorait, au départ du courrier, quelle serait la durée du séjour de S. M. dans cette ville.

Le champ reste donc ouvert aux suppositions. Si l'on peut induire de la phrase du *Moniteur* que l'Empereur Maximilien est rentré à Mexico, il est permis de conjecturer également qu'il s'est dirigé sur la Vera-Cruz, afin de s'y embarquer pour l'Europe. Un double fait demeure hors de contestation : d'abord qu'il n'y avait, le 4^{er} novembre, ni abdication ni embarquement; ensuite que l'immixtion des Etats-Unis dans les affaires mexicaines n'était point sortie des conditions expectantes.

Il est à remarquer, en effet, que le *Moniteur* ne parle ni de la mission du général Castelnau, ni des communications du cabinet de Washington, ni enfin de l'excursion de M. Campbell et du général Sherman. Comme il y a certainement quelque chose de vrai dans les rumeurs unies en circulation par les feuilles américaines, on est autorisé à interpréter la discrétion du journal officiel dans le sens d'un arrangement quelconque, dont le point de départ serait un changement de régime politique.

Nous ne tarderons pas à être édifiés à cet égard. Quand même le câble électrique se tairait, et les nouvelles qu'il a transmises jusqu'ici font peu désirer qu'il parle, le paquebot transatlantique attendu à Saint-Nezaires sous peu de jours apportera des informations, péremptoires. Jusque-là, ce qu'on a de mieux à faire, c'est de l'accueillir qu'avec beaucoup de réserve les commérages des journaux américains.

Les dépêches analysées par le *Moniteur* relatent de nouveaux faits d'armes survenus, dans le courant d'octobre, sur divers

points du pays. Il nous faut bien constater ceci : lorsque les dissidents se rencontrent avec nos troupes, celles-ci même dix fois inférieures en nombre, ils sont battus; s'agit-il de lutter avec les forces impériales, ils l'emportent toujours et facilement. C'est ainsi que Porfirio Diaz, un chef juariste, vient de remporter, près de Oajaca, un avantage sanglant sur les cazadores mexicains et les autrichiens auxiliaires. Voilà qui n'est pas rassurant pour l'époque où l'armée française étant rapatriée, l'Empereur Maximilien n'aurait à opposer à ses ennemis que l'armée indigène.

En terminant, le *Moniteur* annonce que la santé de nos troupes continue à être satisfaisante.

Chaque jour partent de Rome à destination de Civita-Vecchia de gros chargements appartenant aux divers corps de notre armée d'occupation. Le 15, jour fixé pour l'ouverture du Parlement italien à Florence, il n'y aura plus de troupes françaises à Rome. La convention du 15 septembre aura été exécutée. Une lettre de Rome dit que le commandement du fort Saint-Ange sera donné au colonel Azzaneti.

La présence de vaisseaux de diverses puissances dans les eaux de Civita-Vecchia ne semble justifier cependant. On a été jusqu'à prétendre que le Pape, qui doit visiter ce port le 4 décembre, profiterait de l'occasion pour quitter l'Italie. Cela est peu probable. Jusqu'à présent sa Sainteté n'a rien laissé deviner de ses intentions. Les dépêches du général Fleury en font foi. Suivant le journal le *Monde*, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que sa Sainteté ait le projet d'attendre les événements à Civita-Vecchia, où tout lui garantit la liberté d'action la plus complète. On en est réduit à ce sujet aux simples conjectures.

M. Mancardi attend toujours l'ordre formel de son gouvernement pour signer la convention relative à la dette romaine.

Un télégramme de Berlin annonce que dans la conférence des ministres, fixée au 15 décembre, le projet de la constitution fédérale sera arrêté sous la forme de traité.

Le gouvernement a communiqué à la commission de dotation le nom des personnages auxquels on doit décerner des récompenses. La commission a demandé d'ajouter à ces noms celui du comte de Bismark. Le gouvernement a accédé à ce désir.

Dans sa séance du 1^{er} décembre, la diète de Croatie s'est prononcée en faveur de la suppression des confins militaires et de l'incorporation à la Dalmatie. Un comité de douze membres devra faire un rapport sur les travaux de la députation hongroise.

J. REBOUX.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'agence Havas nous transmet les télégrammes suivants :

ALLEMAGNE

Francfort, 2 décembre.
 Hier soir, l'édition principale du *Journal de Francfort*, numéro 333, a été saisie dans tous les établissements publics où elle avait été déposée.

ESPAGNE

Madrid, 1^{er} décembre, soir.
 Les journaux annoncent que le roi et la reine se rendront demain à Aranjuez pour faire visite à l'infant don Sébastien, dont le mariage est projeté.

PRUSSE

Berlin, 3 décembre.

La commission de la dotation a décidé, avec l'assentiment des ministres, d'ajouter dans le projet de loi sur la dotation, le nom de M. de Bismark à ceux de MM. de Roon, de Moltke, de Herwarth, de Bittenfeld, Steinmetz et Vogel de Falkenstein.

ITALIE

Florence, 2 décembre.

Le ministre de la guerre a nommé une commission pour étudier les questions relatives au recrutement, à l'organisation et à la tactique de l'armée.

Le général Fleury est parti pour Venise.

Florence, 3 décembre.

La *Nazione* dément le bruit que M. Vegezzi refuse d'aller à Rome, et que cette mission a été offerte à un autre personnage. M. Vegezzi, ajoute la *Nazione*, a élevé quelques objections d'une importance secondaire; mais il est très probable qu'il ira à Rome.

Le même journal dit :
 « Il se confirme que le Pape a manifesté le désir de voir M. Vegezzi. »

L'Indépendance belge a reçu le télégramme suivant :

Berlin, 2 décembre, soir.
 Le prince de Galles doit partir ce soir pour Francfort. Il traversera ensuite Paris incognito et arrivera à Londres le 6 courant.

Dans la conférence des ministres, qui doit avoir lieu le 15 décembre, le projet de constitution fédérale sera arrêté sous la forme de traité.

Le gouvernement a communiqué à la commission de dotation le nom des personnages auxquels on doit décerner des récompenses. La commission a demandé d'ajouter à ces noms celui du comte de Bismark. Le gouvernement a accédé à ce désir.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS BELGES.

Séance du 29 novembre.

La discussion générale du budget des voies et moyens est ouverte.

M. LELIEVRE demande la diminution des droits sur les transactions immobilières et la base uniforme à 10 centimes pour les lettres.

M. DE WANDRE appuie la dernière de ces demandes.

M. BOUVIER propose de porter le poids réglementaire de la lettre à 45 grammes.

Le débat continue sur cette question entre MM. Lambert, Sabatier, Delaet.

M. FRÈRE-ONBAN, ministre des finances, fait remarquer que le système actuel des postes belges est supérieur même à celui qui est en vigueur en Angleterre; cette nouvelle réforme lui paraît pas praticable vu l'état actuel des finances.

Le ministre fait remarquer qu'on demande toujours des diminutions de recettes et en même temps des accroissements de dépenses.

M. COOMANS. Non ! car il y a une grosse dépense, la plus grosse, que l'on pourrait supprimer complètement.

Le ministre des finances, M. Coomans sait très-bien que la Chambre et le Pays ne le suivront pas quand il voudra qu'on économise dans les dépenses qui intéressent notre nationalité.

M. DELAET ne comprend pas la résistance opiniâtre que le ministre des finances oppose à la réforme postale qui a été acceptée en Angleterre sur les instances du fameux Rowland-Hill sans que le Trésor s'en soit plus mal trouvé au contraire. Il en est d'autant plus étonné que le ministre des finances a fini par proposer lui-même la suppression des barrières qu'il avait refusées si longtemps.

M. COOMANS croit que ce ne sont pas les grands négociants, mais au contraire les petits consommateurs qui ont profité de la première réduction de la taxe. L'impôt, dit M. Coomans, finit par se répartir également entre tous les citoyens, et si cela n'était pas, ce serait la condamnation de tout notre système d'impôts. La discussion générale est close.

A l'article II.
 M. DUMORTIER (droite) proteste contre le droit de dédit des boissons alcooliques qui lui semble un impôt d'exception et par conséquent un impôt injuste. Cet impôt n'a aucun avantage pour la morale, puisque l'ivrognerie augmente tous les jours dans des proportions effrayantes et plus encore depuis que cet impôt existe. Enfin, il sert au ministère à fabriquer jusqu'à 60, 80, 100 faux électeurs dans une même commune.

M. VLEMINCKX (gauche) demande que l'on augmente au contraire dans de fortes proportions l'impôt sur les boissons alcooliques puisque l'abus de ces boissons constitue le plus grand danger physique et moral pour les populations.

M. LE COMTE DE THEUX DE MEYLANDT ne voit aucune raison pour que cet impôt puisse entrer dans la formation du cens électoral; cette manière de calculer le cens lui paraît inconstitutionnelle, et, ajoute l'Orateur, l'expérience l'a prouvé.

Le MINISTRE DES FINANCES regarde cet impôt comme un impôt direct semblable à tous les autres; il ne sait pas pourquoi ce droit ne pourrait pas, comme la patente, compter pour le cens électoral en faveur des cabaretiers. On fabrique tout aussi bien de faux électeurs avec des patentes qu'avec ces droits là.

M. LE COMTE DE THEUX insiste sur la circonstance que la cause qui avait nécessité cet impôt n'existe plus, et que dans ce cas le seul moyen ne serait-il pas la suppression du droit sur les boissons alcooliques.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 3 décembre.

Beaucoup d'hommes politiques croient que le gouvernement de l'Empereur réduira les réformes annoncées dans l'armée à des proportions peu étendues. Ils disent, à l'appui de leur opinion, que la dissolution de la chambre actuelle, en 1867, étant probable, on attendra la convocation d'une autre législature.

Suivant d'autres rumeurs, la question de la suppression du droit d'Adresse serait de nouveau mise sur le tapis lors du prochain conseil des ministres à Compiègne; toutes les probabilités sont pour le maintien du statu quo.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
 DU 5 DÉCEMBRE 1866.

— 15. —

LE DÉMON DU JEU

— V —

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 2 décembre.

Les paroles et les sons jaillissaient des lèvres du jeune homme comme une pluie d'ardentes étincelles : en disant certains vers qui chantaient les louanges de sa chère patrie, son sein se gonflait et ses yeux rayonnaient d'une extase entraînant... Mais c'était surtout à la fin de chaque strophe que sa puissante voix de ténor remplissait la salle de ses accents inspirés, avec une indicible force; il chantait alors des paroles italiennes dont voici le sens :

Salut, salut, paradis de la terre.
 Mon pays bien-aimé, ô ma belle Italie !

Le chant de Marie, les circonstances dans lesquelles il se trouvait, la présence de son oncle, tout cela devait avoir vivement affecté la sensibilité de Geronimo, car sa voix tremblait, son cœur battait violemment, son front était brûlant, et il

semblait près de succomber à l'émotion; et cependant son chant gagnait toujours en enthousiasme, en expression et en puissance, jusqu'à ce qu'enfin le vers final : *Mon pays bien-aimé, ô ma belle Italie !* fit retentir la salle pour la dernière fois.

Geronimo avait tellement dominé et ému ses compatriotes par son chant inspiré que tous, — même les plus âgés — s'oblièrent jusqu'à agiter leurs chapeaux en l'air et à répéter avec enthousiasme :

Italia ! Italia !

Une larme brillait dans bien des yeux. A son tour Geronimo fut entouré et accablé de félicitations; son oncle le nomma son fils bien-aimé; Marie lui adressa de douces paroles; M. Van de Werve lui serra les mains avec effusion...

Quant à Simon Turchi il était accablé, anéanti; tout ce qu'il entendait et voyait lui faisait souffrir un tel martyre, la jalousie déchirait tellement son cœur, qu'il s'enfonçait de plus en plus dans l'abîme de la haine et de la vengeance. Il se tenait à quelques pas de Geronimo, les yeux baissés, tout tremblant d'émotion. Personne ne remarquait cependant l'état dans lequel il se trouvait, et l'eût-on remarqué on aurait cru sans doute que, comme les autres Italiens, le signor Turchi avait été profondément ému par le chant de son compatriote.

Turchi ne resta qu'un instant la tête baissée. Comme un homme qui a pris une soudaine résolution, il marcha droit à Geronimo, lui montra un visage riant et lui jeta les deux bras sur les épaules pour l'embrasser.

— Ah ! Geronimo ! Geronimo ! merci ! merci ! s'écria-t-il. Tu m'as donné un

vrai bonheur du cœur; tu as fait gonfler ma poitrine en me faisant songer avec orgueil à ma patrie !

Cependant, durant cette étreinte, il dit aussi tout bas à l'oreille du jeune homme :
 — Geronimo, je dois te parler seul, ce soir encore ! Tout à l'heure je me rendrai dans le jardin; tâche de m'y suivre, tu te réjouiras...

Et après avoir murmuré ces mots, il se retira en arrière, en apparence pour faire place à M. Fugger, le banquier immensement riche, qui voulait aussi exprimer au chanteur son approbation et ses remerciements.

Les domestiques reparurent dans la salle, avec toute sorte de vins et de friandises. Maître Christian était occupé à accorder sa viole. On savait que l'excellent artiste devait jouer ce soir-là, et un grand nombre d'invités se pressèrent de nouveau autour du clavecin pour mieux voir son jeu et mieux l'entendre.

Geronimo, intrigué et rendu curieux par les paroles de Simon Turchi avait suivi son ami du regard et épiait une occasion d'aller lui parler seul à seul. Il vit en ce moment Turchi sortir de la salle, et, comme la circulation des rafraichissements et les préparatifs du jeu de maître Christian avaient causé beaucoup de mouvement dans la société, le jeune gentilhomme put aussi quitter la salle sans être remarqué et aller rejoindre son ami dans le jardin.

Le jardin, situé derrière la demeure de M. Van de Werve, bien qu'il ne fût pas grand, était cependant coupé par quelques chemins aux détours capricieux, et le long des murs d'enceinte s'élevaient de grands arbres et d'épais massifs de verdure.

Lorsque Geronimo se trouva en plein air, il remarqua quatre ou cinq personnes qui se promenaient aussi dans les sentiers, pour prendre le frais.

Comme il cherchait à percer du regard la demi-obscurité pour découvrir Simon Turchi, celui-ci sortit de derrière un buisson, le prit par le bras et l'entraîna silencieusement dans le coin le plus retiré du jardin, où il s'assit sur un banc et dit d'une voix contenue :

— Assieds toi près de moi, Geronimo, j'ai de bonnes nouvelles.

— Ah !... as-tu trouvé l'argent ? demanda le jeune homme.

— Je l'ai trouvé; — mais approche-toi davantage, et penche ton oreille vers moi, Geronimo : personne ne doit nous entendre. Un marchand étranger, que j'ai sauvé il y a une couple d'années du déshonneur et de la ruine, au prix de ma propre perte veut me mettre en main le moyen de verser dans ta caisse les dix mille couronnes.

— Dieu soit loué ! dit Geronimo avec un soupir de soulagement. Et sera-t-il assez bon pour ne pas trop tarder à remplir son généreux dessein ?

— Demain, je te payerai ce que je te dois.

— Ah ! demain ! comme c'est heureux !

— Mais je ne puis t'apporter l'argent, Geronimo; il faut que tu viennes le chercher toi-même.

— C'est là la moindre chose; dussé-je aller jusqu'à Cologne, j'irais.

— Non, ce n'est pas aussi loin. C'est dans mon petit jardin des prairies de l'hôpital que tu dois venir... Silence ! je crois que quelqu'un s'approche...

Après un instant de silence, Turchi reprit :

— Il est passé... Tu dois savoir, Geronimo, que le négociant étranger ne veut ni ne peut encore être connu à Anvers. Je lui ai permis de se tenir caché dans mon jardin pendant quelques jours (1). Il veut me venir en aide; mais c'est un homme prudent et d'un caractère défiant. Je lui signifierai des reconnaissances pour la somme qu'il va me prêter et te remettre; il demande que, comme garantie, tu signes avec moi.

— Quel mystère ! murmura le jeune homme. Je dois signer avec toi comme caution ? Quel est donc ce négociant étranger ? Est-ce un proscrit ?

— Qu'est-ce que cela fait à l'affaire ? Ce n'est pas mon secret, Geronimo; j'ai promis de taire son nom. Pourvu que tu sois sauvé du périlleux embarras dans lequel tu te trouves, notre but ne sera-t-il pas atteint ? Il est vrai que tu resteras caution pour moi; mais les dix mille couronnes seront dans ta caisse, et ton oncle n'y trouvera pas un florin de moins. Il ne peut l'arriver de désagréments que si je ne pouvais pas payer mes billets. Mais tu n'as rien à craindre à cet égard; dans quelques mois j'aurai d'abondantes ressources. Ce que j'en fais, ce n'est que pour te sauver d'une situation menaçante. Tu comprends bien, Geronimo que je préférerais l'avoir seul pour créancier.

HENRI CONSCIENCE.

(La suite au prochain numéro.)

(1) « Geronimo, il est arrivé un négociant de Lyon qui ne veut être connu à Anvers maintenant, et qui, à cause de cela, se cache dans mon jardin; il m'a prié de te dire de venir le trouver là. » MATTEO DANDELLO, trad. par Williams.